



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Stockage d'éthyle chloroformate en zone de stockage couvert Chimie 2 et utilisation d'éthyle chloroformate dans l'unité chimique Chimie 2 afin de réaliser une nouvelle synthèse chimique.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Valdepharm

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Savignard Franck

RCS / SIRET

4 8 8 3 8 5 9 0 7 0 0 0 2 4

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles	Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles

4.2 Objectifs du projet

Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune phase de travaux n'est prévue au sein de l'entreprise pour ce projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'arrêté préfectoral n°D1-B1-17-492 du 27 avril 2017 autorise la société VALDEPHARM à exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement sur la commune de VAL DE REUIL.

Le classement SEVESO de Valdepharm est au seuil bas.

La présente demande concerne une augmentation d'une rubrique déjà autorisée, la rubrique ICPE 4110-2 (Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés - Substances et mélanges liquides.)

De plus, c'est une extension au sens de l'article R.181-46 du Code de l'environnement.

Et de surcroît, selon les critères du tableau annexé à l'article R.122-2 du CdE, le projet ne rentre pas dans la catégorie des projets soumis à évaluation environnementale, mais à examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf. ANNEXE 3- Informations confidentielles	Cf. ANNEXE 3- Informations confidentielles

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Parc industriel d'Incarville
CS 10606
27106 Val de Reuil CEDEX
FRANCE

Référence cadastral autour de la société VALDEPHARM :
BE11, BE12, BE13, BE21, BE22, BE23, BE24, BE26, BE38, BE45, BE46, BE84, BE85, BE87, BE89, BE90, BE32, BE33, BE35, BE59, BE60, BE96 et BE101

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 10' 18" _ Lat. 49° 14' 42" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La demande d'autorisation d'exploiter a été déposée le 15 mai 2009 puis complétée le 21 mai 2010. Une enquête publique a été réalisée du 8 novembre au 23 décembre 2010.

L'arrêté préfectoral qui en découle a été approuvé le 2 mai 2012.

La dernière étude de dangers a été déposée le 31 décembre 2014 puis complétée le 30 juin 2016.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non, le projet ne se situe pas dans une zone naturelle mais à proximité de la ZNIEFF de type II n°0694 « LA FORET DE BORD, LA FORET DE LOUVIERS, LE BOIS DE SAINT-DIDIER » en limite de propriété du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone montagneuse à proximité.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Il n'y a pas de zones faisant l'objet d'un arrêté de biotope à proximité.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un parc naturel ou une zone de conservation. Il n'y a pas de parc naturel dans un rayon de 3 km autour du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de VALDEPHARM ne se trouve pas dans le périmètre de protection des monuments historiques classés (500 m). Il n'existe pas de Zones de Protection de Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) dans un rayon de 1 km autour du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans une commune couverte par un plan de PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Oui une partie des sols sont pollués sur le site de Valdepharm. La parcelle BE46 où le projet va être établi est un sol pollué. La fiche basol relative à cette pollution est jointe en annexe. D'autre part, le stockage couvert 2 est posé sur une dalle béton.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les captages AEP les plus proches sont selon l'ARS de Haute-Normandie sont : - Captage « Les Rouquis » situé à 5 km à l'Ouest du site sur la commune de Montaure. Le périmètre de protection de ce captage est de 2km. - Les 4 forages « Les Hauts Prés » F1 à F4 situés à 6 km au Nord Est du site sur la commune de Val-De-Reuil. Le périmètre de protection de ce captage est de 2,7km. Le site n'est pas compris dans le périmètre de protection de ces captages respectivement
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non le projet ne se situe pas dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Oui le projet se situe près d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR2300128 : « LA VALLEE DE L'EURE » mais elle est située à une distance de 1,5 km à l'Est.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classé .

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le stockage des matières premières n'engendre pas de prélèvement d'eau. La synthèse chimique 2RX n'utilise pas d'eau, seul des solvants sont utilisés pour la réaction. Le projet n'induit pas d'augmentation des besoins en eau. Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non applicable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non applicable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'a pas lieu d'entraîner des perturbations de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'a pas lieu d'avoir un impact sur un habitat.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Non le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La dernière évaluation des risques sanitaires du site Valdepharm a été déposée le 21 mai 2010. Le présent projet ne remet pas en cause les conclusions de cette évaluation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Non le projet n'engendre pas de modifications significatives d'ordre de grandeur des déplacements et des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Non, le projet n'apporte pas de source de bruit ni de nuisance sonore supplémentaire. Les horaires de fonctionnement du site ne changent pas. Il n'y a pas d'équipement supplémentaire potentiellement source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Non, le projet n'engendre pas d'odeur ou de nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Non, le projet n'engendre pas de vibration et il n'est pas non plus concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Non, le projet n'engendre pas d'émission lumineuse et il n'est pas non plus concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La synthèse de 2RX génère seulement des COV : éthyle chloroformate, toluène et éthanol (pas de poussières, ni SO ₂ , ni NO _x). Ils sont collectés et traités par la station de traitement des événements (pas de rejet diffus). La technologie d'abattage (cryogénie+adsorption sur charbon actif) est adaptée à ces COV. L'optimisation en cours de la station de traitement des événements permettra de diminuer encore les rejets de COV via l'installation d'un dispositif de suivi en continu. Le flux annuel d'émissions diffuses de COV de la quantité de solvants restera inférieur à 5% tel que prévu dans l'Arrêté préfectoral d'autorisation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux de procédés issus des unités Chimie 1 et Chimie 2 sont collectés et envoyés vers 5 filières possibles : les « Eaux solvantées » et "Eaux chlorées" sont envoyées en centre de traitement agréé ; les solvants régénérables vont soit à l'unité interne de distillation soit en centre agréé . Les "Eaux de process" (5% solvants non chlorés / 95% eau) sont envoyées en centre de traitement agréé (traitement par évapo-incinération). Le projet n'induit pas de rejets supplémentaires en volume ou en type de rejets.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non, le projet n'engendre pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Oui, l'éthyle chloroformate va entraîner la génération d'emballages souillés mais les déchets contaminés seront filmés sur palettes et emmenés par un transporteur agréé dans un centre de traitement agréé pour valorisation. La nature des déchets est similaire aux déchets actuels. Ces déchets n'engendrent pas de modifications en termes de gestion des déchets en interne. Les filières de traitement des déchets sont les mêmes que celles utilisées actuellement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non, le projet n'engendre pas de modification sur les activités humaines notamment l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. ANNEXE 7- Informations confidentielles

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car nous travaillons sur les mêmes installations sans modification ni dépassement de seuil. Le projet n'apporte pas de modification substantielle de l'installation classée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6-Fiche BASOL Annexe 7-Informations confidentielles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Val-de-Reuil

le,

02/01/2020

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

PARC DE LA FRINGALE

CS10606

Code postal

2 7 1 0 6

Localité

VAL-DE-REUIL Cedex

Pays

FRANCE

Tél

232257070

Fax

232257919

Courriel

ehs.valdepharm

@fareva.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MARTIN

Prénom

AUORE

Qualité

INGENIEUR EHS

Tél

232257932

Fax

Courriel

amartin.valdepharm

@fareva.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

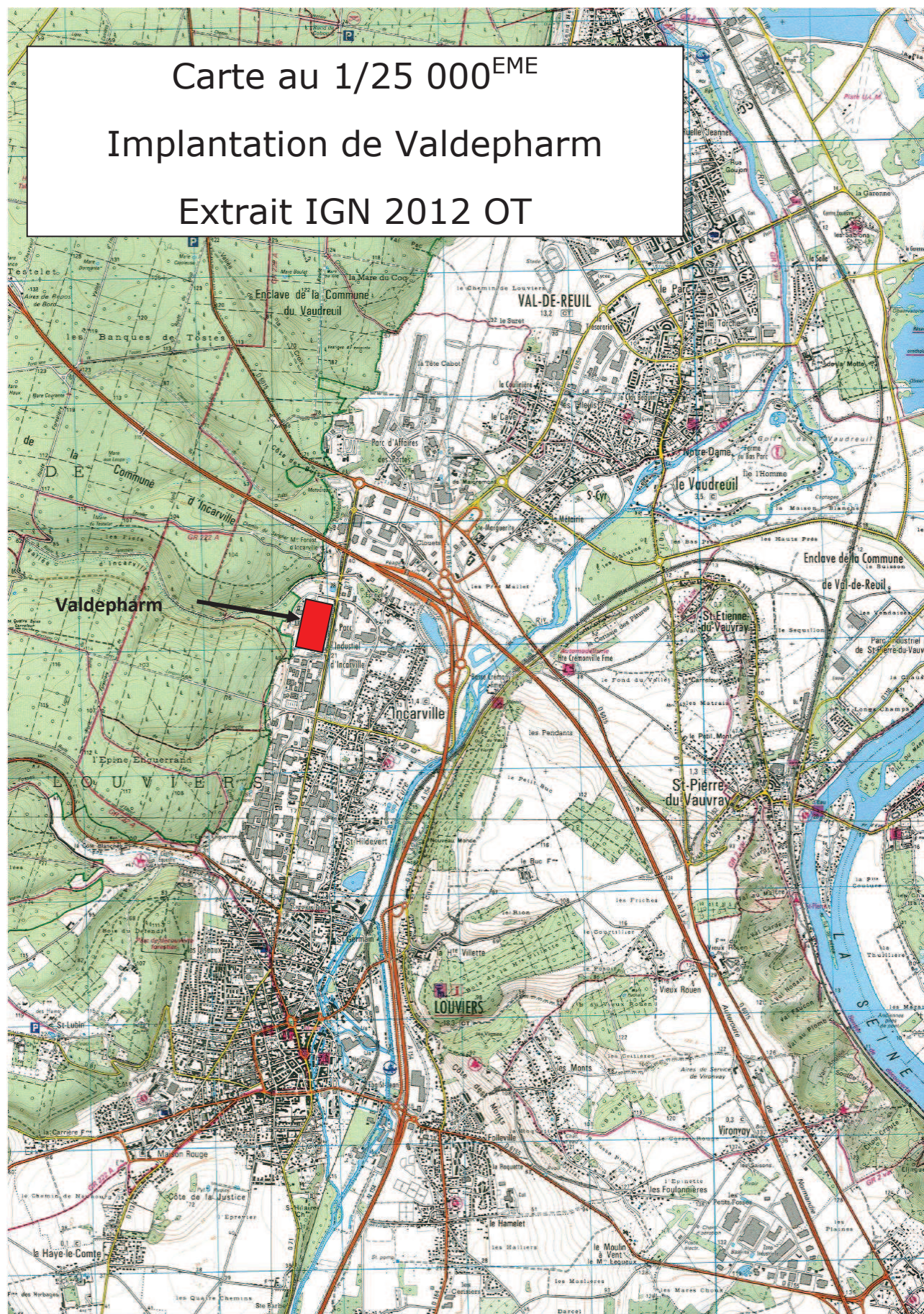
--

Carte au 1/25000^{ème} indiquant l'implantation de l'entreprise

Carte au 1/25 000^{EME}

Implantation de Valdepharm

Extrait IGN 2012 OT



Plan U-MASSE-IMP-001-F0 : Plan de masse au 1/500^{ème}

VALDEPHARM

